



Sugnens, le 7 mai 2007

Municipalité de Sugnens

02-2007

Préavis d'intention municipal sur le projet de fusion des Communes de Dommartin, Naz, Poliez-le-Grand et Sugnens

Madame la Présidente,
Mesdames, Messieurs,

Le préavis d'intention que nous vous soumettons ce soir fait suite aux séances d'informations mises sur pied par la Région du Gros-de-Vaud ainsi qu'aux divers entretiens qu'ont eus les Autorités communales de Dommartin, Naz, Poliez-le-Grand et Sugnens sur le thème d'actualité que sont les fusions de Communes.

Ce projet correspond à la volonté des organes exécutifs de nos quatre Communes de conduire elles-mêmes leur destin et de s'en donner les moyens, plutôt que de se le voir imposer de l'extérieur.

Pourquoi regrouper nos Communes ?

- 1. Parce que la complexité croissante des problèmes que les Communes doivent traiter nécessite des compétences de plus en plus techniques et étendues ainsi qu'un engagement toujours plus important**
- 2. Pour obtenir un poids politique plus important face au Canton ainsi qu'au sein des associations intercommunales**
- 3. Afin de mieux répondre aux exigences croissantes de notre société et aux attentes de la population, en mettant nos moyens en commun**
- 4. Afin d'anticiper les difficultés de recrutement de volontaires acceptant d'assumer les tâches d'un exécutif municipal, difficultés que rencontrent de plus en plus de Communes**
- 5. L'objectif de cette future Commune de près de 1500 habitants est de mieux répondre aux défis actuels et futurs qui nous sont imposés**

C'est dans cet esprit que les quatre Municipalités concernées se mettront au travail et vous tiendront régulièrement informés de l'avancement des travaux.

Pour rappel, une fusion n'est qu'un regroupement des différentes administrations communales, et l'identité de chaque membre de la nouvelle commune n'est pas modifiée.

Chaque village conserve son nom, ses armoiries et son drapeau, ses sociétés locales, etc.

D'autre part, chaque Commune est libre de quitter le processus de fusion en cours de réalisation pour des raisons qui lui sont propres.

Pour toutes ces raisons, la Municipalité vous prie, Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir prendre la résolution suivante :

Le Conseil général de la Commune de Sugnens,

Prend acte de l'intention de la Municipalité de Sugnens d'entamer l'étude d'un projet de fusion avec les Communes de Dommartin, Naz et Poliez-le-Grand et l'encourage dans ses démarches.

Au nom de la Municipalité

Le Syndic :
Fabrice Ausoni

La Secrétaire :
Gisèle Jatton

Approuvé en séance du Conseil général du 6 juin 2007

Au nom du Conseil général

La Présidente :
Pierrette Meige

La Secrétaire :
Nicole Barde